



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019**

Secrétaire de séance : Michel Rampon

Excusés : Jean-Paul Ducreux, Cyril Perrasse

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 284,53 € avec l'entreprise Patay pour une recharge de gaz pour le congélateur de la cantine.

► Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H) des Monts du Lyonnais :

Monsieur le Maire présente, via un diaporama, la délibération prise par la CCMDL le 23 juillet concernant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H) des Monts du Lyonnais (32 communes) qui définit sur une période de 6 ans (2020-2026), en vertu du Code de la construction, « les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, etc... ». S'agissant d'une démarche volontaire de la Communauté de Communes, ce programme a été élaboré en concertation avec des professionnels, associatifs ou institutionnels, et les élus communaux, pour produire 3 documents (diagnostic, document d'orientations stratégiques, programme de 14 actions détaillées).

A l'issue de cette présentation, il est décidé de transmettre, à chacun des élus, l'ensemble de ces documents, afin que chacun puisse en prendre connaissance dans le détail, et de reporter à la prochaine séance, la délibération pour avis du Conseil Municipal.

► Décision d'arrêt du projet de révision avec examen conjoint du P.L.U communal :

Michel Rampon rappelle le lancement de la révision du PLU avec, pour unique objet, de permettre à la CUMA la construction d'un hangar agricole pour le stockage et l'entretien de ses matériels sur le terrain de Lucien Boinon. Durant l'enquête publique, aucune observation ne nous est parvenue. Une nouvelle zone spécifique à ce bâtiment a été créée pour que celle-ci soit constructible.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité ce projet de révision. Celui-ci sera soumis aux personnes publiques associées et à enquête publique.

► Rétrocession d'un délaissé d'une parcelle de terrain attenant à la maison « Dupeuble » :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Jean-Claude SEVE concernant l'acquisition des parcelles de terrain située 35, Rue de la Mairie sur la commune de Longessaigne et référencées section AC n° 576 (15 m²) et AC n° 579 (57 m²).

Monsieur le Maire rappelle au élus qu'il a été convenu de rétrocéder ce délaissé de terrain à Monsieur Jean-Claude SEVE, suite au découpage de la parcelle originale pour la vente de la maison "Dupeuble" cadastrée AC 249. Il est proposé de fixer le prix de vente à 18 € le mètre carré, soit un prix identique à une précédente vente réalisée en 2010 avec la même personne. Le montant total de la vente s'élève à 1 296 €.

Selon accord, Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

► **Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif communal pour 2018 :**

Alain Chaussende présente au Conseil Municipal le rapport 2018 concernant l'assainissement collectif de la commune. 265 habitants sont concernés par ce service, ce qui représente 123 abonnés. Le volume total facturé est de 8 524 m³ d'eau (24 € pour la part fixe et 0,80 €/m³ pour la part variable). Le réseau comprend 0,885 km pour le réseau séparatif et 3,05 km pour le réseau unitaire. Ce rapport 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ce rapport est disponible en mairie.

► **Informations et questions diverses :**

➤ Jeunesse Activ. : l'association a présenté ses projets pour l'année 2020, notamment le maintien de la fête de la Saint-Patrick, le 21 mars. Elle propose également deux nouvelles manifestations :

- cochon à la broche sur la place du village le 23 ou 24 mai
- bal extérieur sur le parking de la salle polyvalente (???) le 4 juillet

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à ces projets et souhaite être informé de leurs avancées, pour donner un accord définitif, notamment sur les lieux de ces 2 manifestations.

➤ Salle des Sociétés : les travaux sont en cours pour accueillir les temps collectifs du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) et la garderie périscolaire.

Par ailleurs, une sollicitation de l'association Solidair-Aidants a été reçue pour utiliser la salle afin d'accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie pour leur permettre de réaliser des activités en commun et donner aux aidants des temps de répit pour conduire les activités de leur choix. Cet accueil expérimental aura lieu un après-midi toutes les 2 semaines à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de décembre, puis sur une journée à partir de janvier après avoir réalisé un bilan. Dans un premier temps, c'est la Maison des Associations qui sera mise à disposition.